

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC100

présenté par

Mme Genevard, M. de Mazières, M. Kert, M. Riester, Mme Duby-Muller et M. Herbillon

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Distinguer les supports physiques et numériques risque de favoriser la sortie d'albums uniquement sur Internet et de priver les artistes d'une partie de leur rémunération.